



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Langue française en collaboration avec la Direction des communications.

Une version adaptée de ce document est offerte en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le ministère de la Langue française au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère de la Langue française
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministeres/langue-francaise

Dépôt légal – Février 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96837-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4



Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de déposer le premier Plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Langue française conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*. Ce document présente la mission, la vision et les valeurs qui guident tous les membres du personnel. Il définit par ailleurs la feuille de route du Ministère pour les quatre prochaines années.

Ce plan stratégique reflète l'engagement de notre gouvernement envers la langue française au Québec afin de faire de celle-ci une priorité face au déclin observable. À l'instar de la mission du Ministère, les mesures proposées permettront de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut tout en veillant à son rayonnement. Elles permettront par ailleurs de renforcer l'exemplarité de l'État.

J'en profite pour remercier le personnel du Ministère qui contribue à la réalisation des engagements découlant de ce plan. Le fruit de leur travail aidera à assurer la vitalité de la langue française au Québec.

Jean-François Roberge

Québec, Février 2024

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Jean-François Roberge

Ministre de la Langue française
800, rue D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier Plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Langue française. Ce document s'articule autour des enjeux qui sont au cœur de notre mission. Il résulte d'une réflexion et des efforts de toute une équipe qui se consacre à la promotion, la protection et la valorisation de la langue française.

Au cours des quatre prochaines années, le Ministère s'engage à agir pour assurer la vitalité et la pérennité de la langue française et ainsi freiner son déclin. Pour atteindre cet objectif ambitieux, des actions seront prises pour mobiliser tous les acteurs de la société et pour accompagner l'administration publique qui se doit d'être exemplaire en matière de langue française.

Pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2023-2027, le Ministère peut compter sur l'expertise, le talent et l'engagement des membres de son personnel. Je tiens à souligner le dynamisme et le professionnalisme de nos équipes qui sont par ailleurs pleinement mobilisées et déterminées à contribuer à faire de la langue française un élément de pérennité québécoise dont pourront jouir les futures générations.

Juliette Champagne

Québec, Février 2024

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs	1
Responsabilités	1
Chiffres clés	2
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	3
Contexte externe	3
Contexte interne	6
CHOIX STRATÉGIQUES	7
Enjeu stratégique 1	
Déclin du français au Québec	7
Orientation 1 - Stimuler la vitalité de la langue française	7
Objectif 1.1 - Mobiliser les organismes de l'Administration	7
Objectif 1.2 - Valoriser la langue française	8
Orientation 2 - Protéger la langue française	8
Objectif 2.1 - Enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions	8
Objectif 2.2 - Rehausser la connaissance de l'Administration relativement à ses obligations en matière d'exemplarité	9
Enjeu stratégique 2	
Performance organisationnelle	9
Orientation 3 - Partager un milieu de travail motivant et stimulant	9
Objectif 3.1 - Offrir une expérience de travail mobilisatrice	9
Orientation 4 - Améliorer les services aux partenaires	10
Objectif 4.1 - Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne	10
TABLEAU SYNOPTIQUE	11

L'ORGANISATION EN BREF

MISSION

Le ministère de la Langue française a été créé le 1^{er} juin 2022 subséquemment à la sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, chapitre 14). La *Loi* vient modifier la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977, afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

Au service de la société québécoise, le Ministère a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut et de veiller à l'exemplarité de l'État. Conformément à sa mission, il propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française.

VISION

Une organisation engagée qui assure la vitalité de la langue française.

VALEURS

Le Ministère adhère aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité. Il se dote par ailleurs de cinq valeurs distinctives qui sous-tendent sa vision ainsi que les orientations de son plan stratégique :

- **L'excellence**, qui guide toutes les actions du Ministère pour en assurer la pertinence et la cohérence.
- **L'innovation**, qui se traduit par la volonté du Ministère de chercher des solutions créatives et audacieuses apportant une valeur ajoutée à la société québécoise.
- **L'engagement**, qui implique que le Ministère s'investit dans la réalisation de sa mission et l'atteinte de ses objectifs dans l'intérêt de la société québécoise.
- **Le travail en équipe**, qui repose sur l'écoute, la diffusion d'information ainsi que l'intelligence collective et qui privilégie les échanges entre les collègues et avec les partenaires.
- **La reconnaissance**, par laquelle le Ministère souligne et valorise les contributions afin de réaliser sa mission grâce à une organisation performante centrée sur la mobilisation de son personnel.

RESPONSABILITÉS

En vertu de la *Charte de la langue française*, le ministre est chargé de responsabilités propres pour lesquelles le Ministère le seconde, notamment :

- Promouvoir, valoriser et protéger la langue française et son statut;
- Favoriser l'établissement et le maintien de conditions porteuses d'avenir pour la langue française;
- Conseiller le gouvernement sur toute question relative à sa mission;
- Saisir le gouvernement de toute intervention qu'il juge nécessaire à l'établissement ou au maintien des conditions porteuses d'avenir pour la langue française;
- Élaborer et proposer au gouvernement les grandes orientations définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les actions du gouvernement, de ses ministères et des autres organismes de l'Administration en matière de langue française;

- Participer à la coordination des mesures que l'Administration met en œuvre en matière de langue française;
- Est consulté dans l'élaboration de toute mesure ou décision ministérielles, lorsqu'une telle mesure ou une telle décision est susceptible d'avoir une incidence sur la langue française ou son statut et, chaque fois qu'il le juge opportun, donne son avis sur une telle mesure ou une telle décision;
- Veiller à la cohérence de l'action de l'Administration en matière de langue française et à sa conformité aux dispositions de la *Charte de la Langue française*;
- Soutenir et accompagner les ministères, les organismes gouvernementaux et les organismes municipaux auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française*;
- Favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine linguistique francophone du Québec;
- Apporter son soutien et collaborer aux travaux des différents ministères visant la francisation, notamment dans le milieu scolaire et dans les milieux de travail;
- Élaborer des politiques, des programmes et d'autres mesures propres à l'accomplissement de sa mission. Le Ministère en assure la mise en œuvre et en coordonne l'exécution, le suivi et la révision;
- Accorder des prix ou des reconnaissances soulignant la contribution exceptionnelle de personnes ou d'organisations dans le domaine linguistique.

En plus des responsabilités mentionnées précédemment, le ministre est chargé d'autres responsabilités pour lesquelles le Ministère le seconde, notamment :

- Élaborer et proposer au gouvernement des programmes de coopération avec les Canadiens d'expression française à l'extérieur du Québec et en assure la mise en œuvre;
- L'application de la *Loi sur le centre de la francophonie des Amériques* et l'exercice de certains pouvoirs et devoirs qui y sont prévus;
- L'application de la *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*.

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
66	Effectif en poste (réguliers et occasionnels) au 31 mars 2023
25,5 M\$	Budget de dépenses du Ministère 2023-2024
57	Nombre de projets de valorisation, de promotion et de protection de la langue française financés au 31 mars 2023
10,1 M\$	Dépenses des programmes d'aide financière au 31 mars 2023
1 825	Ministères et organismes de la fonction publique et organismes municipaux du Québec qui ont bénéficié d'un accompagnement-conseil au 31 mars 2023

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

La langue française est la langue officielle et commune du Québec. À ce titre, le français est la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. En tant que langue commune, la langue française est la langue de la communication interculturelle qui permet à toutes les Québécoises et à tous les Québécois de participer à la vie publique dans la société québécoise. C'est également la langue d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes leur permettant d'interagir, de s'épanouir au sein de cette société et de participer à son développement.

CONTEXTE EXTERNE

RECU DE L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Les données du recensement de la population de 2021 attestent d'une diminution en terme relatif (%) de l'utilisation du français et de la proportion de francophones au Québec¹.

Notamment, la proportion de la population du Québec qui a uniquement le français comme langue maternelle est passée de 80,8 % en 2001 à 74,8 % en 2021, ce qui représente une baisse d'un peu plus de 6 points de pourcentage en 20 ans². Par ailleurs, la proportion de la population du Québec avec une connaissance du français, c'est-à-dire qui a la capacité de soutenir une conversation dans cette langue est passée, entre 2016 et 2021, de 94,5 % à 93,7 % et le nombre de Québécoises et de Québécois qui ont uniquement une connaissance de l'anglais a connu pendant cette même période une progression en terme absolu (+73 125) et relatif, la proportion étant passée de 4,6 % à 5,3 %³.

Dans un même ordre d'idées, la proportion⁴ des personnes déclarant parler le plus souvent en français à la maison diminue également. En effet, selon les données des recensements de 2016 et 2021⁵, on observe un écart de 0,3 point de pourcentage annuellement comparativement à l'écart observé entre les recensements de 2011 à 2016 qui était de 0,2 point de pourcentage annuellement. En ce qui a trait à la langue utilisée au travail, la proportion de la population du Québec utilisant le français le plus souvent au travail est passée, de 2006 à 2021, de 82,6 % à 79,9 %. Au cours de la même période, la proportion de la population du Québec utilisant l'anglais le plus souvent au travail a progressé, passant de 12,3 % à 14 %. Sur l'île de Montréal, la proportion de la population du Québec utilisant le français le plus souvent au travail est passée de 61,2 % à 57 % au cours de la même période. Toujours sur l'île de Montréal, la proportion de travailleuses et de travailleurs utilisant principalement l'anglais dans le cadre de leurs fonctions a progressé, passant de 29,2 % à 31,3 % entre 2006 et 2021⁶.

1. Statistique Canada. (2022).

2. Office québécois de la langue française. (2019). [Rapport 5, Indicateurs de suivi de la situation linguistique au Québec, résumé des tendances \(1996-2016\)](#). [En ligne]. p. 11 (graphique 1.1); Office québécois de la langue française. (2019). [Feuille d'information, Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021](#). [En ligne]. p. 1. 2^e paragraphe.

3. Statistique Canada. (2023). [Tableau 15-10-0004-01 Population selon la connaissance des langues officielles et la géographie, 1951 à 2021](#). [En ligne]. Calculs effectués par le MLF.

4. Soit de la proportion de personnes parlant le plus souvent le français à la maison, en incluant seulement les personnes qui parlent uniquement le français le plus souvent à la maison et en excluant donc les personnes qui ont indiqué parler le plus souvent à la fois le français et une autre langue.

5. Institut de la statistique du Québec. (2022). [Répartition de la population selon la langue parlée le plus souvent à la maison et selon la langue maternelle, régions métropolitaines de recensement \(RMR\) du Québec, 2011, 2016 et 2021](#). [En ligne].

6. Office québécois de la langue française. (2019). [Rapport 3, Indicateur de suivi de la situation linguistique, Langues utilisées au travail \(2001-2016\)](#). [En ligne]. p. 13 (tableau 1.1); Office québécois de la langue française. (2022). [Feuille d'information, Données du recensement sur les langues utilisées au travail au Québec en 2021](#). [En ligne]. p. 2 (tableau 1).

En ce qui concerne les exigences linguistiques à l'embauche, une enquête réalisée par l'Institut de la statistique du Québec rapportait qu'en 2018, 63 % des entreprises situées sur l'île de Montréal ont exigé ou souhaité la connaissance de l'anglais lors de leur dernier processus d'embauche. Parmi celles-ci, 41 % exigeaient ou souhaitaient des compétences en anglais pour communiquer à l'oral à l'intérieur de l'organisation⁷.

L'ensemble de ces données présente une tendance inquiétante : la baisse de l'utilisation du français, y compris dans l'espace public. Or, la vitalité de la langue française comme langue officielle et commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois passe par son usage généralisé. Il devient alors essentiel – pour établir et maintenir des conditions porteuses d'avenir pour la langue française – d'en assurer la vitalité.

ASSURER LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

L'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* qui a modifié la *Charte de la langue française* constitue une première réponse à la situation linguistique observée au Québec afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec. Ainsi, la *Loi* est venue renforcer l'ensemble des piliers qui contribuent à l'avenir de la langue officielle et commune du Québec. Ces piliers sont les suivants :

- La reconnaissance et la défense des droits linguistiques fondamentaux, comme le droit à une justice et à une législation en français, le droit à des services d'apprentissage du français, et divers autres droits liés à l'usage de la langue française, comme le droit des travailleuses et travailleurs d'exercer leurs activités en français, leur droit à un milieu de travail exempt de discrimination ou le droit des consommatrices et consommateurs d'être informés et servis en français.
- L'utilisation du français comme langue du travail et langue du commerce et des affaires.
- Un aménagement linguistique du Québec qui assure la vitalité du français au Québec.
- La préservation du patrimoine linguistique francophone du Québec.
- L'exemplarité de l'État qui doit jouer un rôle mobilisateur dans l'utilisation du français en utilisant exclusivement le français dans toutes ses activités, tant à l'oral qu'à l'écrit, tout en permettant qu'exceptionnellement, une autre langue puisse être utilisée dans certaines situations bien précises.

LA GOUVERNANCE LINGUISTIQUE PAR L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

La gouvernance linguistique par l'État québécois a été repensée, tout comme les organismes qui en ont la charge. Ce réaménagement passe par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* qui crée le ministère de la Langue française ainsi que le commissaire à la langue française et qui réaffirme le rôle de l'Office québécois de la langue française. De cette manière, la gouvernance linguistique a une assise clairement ancrée dans la *Charte de la langue française*, plus forte et durable. Le tableau 1 résume les principales responsabilités des autres ministères et organismes en matière de gouvernance linguistique au Québec.

7. Marc-André Demers. (2020). *Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal*. Rapport descriptif, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 74 p.

Tableau 1 - Principales responsabilités des autres ministères et organismes en matière de gouvernance linguistique

MINISTÈRES ET ORGANISMES	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS
Office québécois de la langue française	• Veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans les entreprises. • Veille à la mise en application des mesures de francisation des entreprises ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes de conformité des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des organismes scolaires et organismes ou établissements dont la reconnaissance a été retirée. • Définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie. • Fait rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec.
Commission de la toponymie	• Propose au gouvernement les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux⁸.
Commissaire à la langue française	• Surveille le respect des droits fondamentaux conférés par la <i>Charte de la langue française</i>, l'exécution des obligations qu'elle impose aux personnes, aux entreprises et à l'Administration de même que la mise en œuvre de ses dispositions par le ministre, par l'Office québécois de la langue française ou par Francisation Québec. • Surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec. • Veille à la conformité des institutions parlementaires aux dispositions de la <i>Charte</i>.
Francisation Québec, au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	• Unique point d'accès gouvernemental pour les personnes résidant au Québec⁹ désirant recevoir des services d'apprentissage du français. • Conduit et gère l'action gouvernementale en matière de francisation. • Rôle de coordination en lien avec l'offre de services d'apprentissage du français en classe, en milieu de travail et en ligne.

Par ailleurs, l'enjeu de la cohérence de l'action des autres ministères et des organismes de l'Administration en matière de langue française nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs en tant que partenaires. Pour ce faire, le Ministère participe à la coordination des mesures que l'Administration met en œuvre et il doit être consulté dans l'élaboration de toute mesure ou décision ministérielles, lorsqu'une telle mesure ou une telle décision est susceptible d'avoir une incidence sur la langue française ou son statut. Enfin, chaque fois qu'il le juge opportun, le Ministère donne son avis sur une mesure ou une décision.

LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Seul État de langue française en Amérique du Nord, le Québec partage une longue histoire avec les communautés francophones et acadienne du Canada. Il en découle une responsabilité particulière pour le Québec qui entend jouer un rôle de premier plan auprès des communautés francophones et acadienne.

Le développement de la francophonie canadienne passe par l'établissement de partenariats ainsi que par des actions communes qui permettent d'optimiser les ressources à la disposition des francophones, de faire rayonner le français et qui soutiennent l'essor de ces communautés.

8. Rattachée administrativement à l'Office québécois de la langue française.

9. Il s'agit des personnes qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*.

CONTEXTE INTERNE

Le Ministère a été institué le 1^{er} juin 2022 en vertu de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, chapitre 14). La langue française et son statut sont maintenant promus, valorisés et défendus par un ministère à part entière.

Le Ministère doit trouver des solutions à des défis complexes, qui sous-tendent le renforcement de la vitalité de la langue française. Il doit élaborer et mettre en œuvre les politiques en matière d'aménagement linguistique du Québec, se doter de programmes structurants pour soutenir des initiatives originales, tout en assurant la cohérence de l'action gouvernementale en matière de promotion, de valorisation et de protection de la langue française.

Le Ministère réalise sa mission dans un environnement exigeant qui requiert une connaissance approfondie des enjeux en matière de langue française, du cadre légal et réglementaire en matière de langue française, ainsi que de la gouvernance linguistique et du fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Pour mener à bien sa mission, le Ministère compte sur l'expertise détenue par chaque membre de son personnel ainsi que sur plusieurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

CHOIX STRATÉGIQUES

ENJEU STRATÉGIQUE 1 DÉCLIN DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Les priorités d'intervention du Ministère visent à inverser la tendance du déclin du français au Québec en optant pour des actions positives et structurantes. Le Ministère oriente ainsi ses priorités de manière à faire de la vitalité et de la protection de la langue française les principaux piliers de son action.

ORIENTATION 1 - STIMULER LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Ministère veillera à stimuler la vitalité de la langue française en agissant sur plusieurs leviers. Il entend déployer plusieurs moyens pour que, le Québec, collectivement, se mobilise autour de l'usage, au quotidien, de la langue française, comme langue officielle et commune.

Objectif 1.1 - Mobiliser les organismes de l'Administration

L'État québécois doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité et en assurer le rayonnement au Québec. Il doit par ailleurs jouer pleinement et systématiquement le rôle moteur qui lui incombe et agir ainsi en faveur de la vitalité du français.

Le Ministère soutient et accompagne les 1 825 ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État¹⁰ dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française*.

Ces organismes de l'Administration doivent désigner un émissaire pour mettre en œuvre la Politique linguistique de l'État et renforcer la vitalité de la langue française, sensibiliser le personnel au rôle exemplaire de l'État et agir à titre d'agente ou agent de liaison entre leur propre organisme et le Ministère.

Le Ministère souhaite renforcer son réseau d'émissaires d'ici 2027 et en augmenter le nombre afin de soutenir une culture commune d'exemplarité en matière de langue française et aiguïser le sens des responsabilités du personnel de l'État québécois à l'égard du français. Ceci contribuera à dynamiser la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État.

Le nombre d'organismes de l'Administration visés par cette mesure est de 1 020 pour l'année 2023-2024, avec une augmentation de 2 % par année.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1.1 Nombre d'organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État qui se sont dotés d'un émissaire de la langue française	1 020	1 040	1 061	1 082

10. Pour connaître la [liste des organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État](#).

Objectif 1.2 - Valoriser la langue française

Conscient que le renforcement de la vitalité de la langue française requiert la mobilisation de tous les acteurs de la société québécoise, le Ministère entend appuyer des mesures qui mèneront les citoyennes et les citoyens à y participer. À cet égard, il entend s’associer à différents organismes dans la réalisation de projets de valorisation de l’utilisation de la langue française dans tous les aspects de la vie en société.

La portée initiale pour ces mesures est de 150 000 personnes jointes pour l’année 2023-2024, avec une augmentation de 5 % par année.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.2.1 Nombre de personnes jointes par les initiatives de valorisation de la langue française soutenues par le Ministère	150 000	157 500	165 375	173 644

ORIENTATION 2 - PROTÉGER LA LANGUE FRANÇAISE

Il importe de protéger la langue française, langue officielle de même que seule langue commune du Québec.

L’utilisation du français au Québec, dont la richesse lexicale est remarquable depuis quatre siècles, permet de protéger notre langue. À cet effet, la *Charte* mise sur l’accès à l’apprentissage de la langue française et sur la possibilité d’en parfaire la connaissance et la maîtrise afin de pouvoir interagir, s’épanouir au sein de la société québécoise et participer à son développement. L’apprentissage du français s’appuie sur des outils de référence communs en matière de compétences en français qu’il importe d’enrichir afin de faciliter le développement des compétences langagières des Québécoises et des Québécois.

Par ailleurs, les ministères et les organismes de l’Administration contribuent à protéger la langue française en utilisant exclusivement le français dans toutes leurs activités, tant à l’oral qu’à l’écrit, hormis certaines situations bien précises prévues par le cadre légal et réglementaire. Le devoir d’exemplarité prévu à la *Charte* depuis sa réforme fait de l’État québécois le chef de file en matière de protection, de promotion, de rayonnement et d’utilisation de la langue française.

Objectif 2.1 - Enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions

L’*Échelle québécoise des niveaux de compétences en français* fournit un outil de référence essentiel en décrivant les compétences langagières des adultes pour qui le français n’est pas la langue première. Pour sa part, le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions définit, pour chaque profil professionnel, des tâches langagières essentielles à l’emploi et le niveau de compétences en français minimalement requis lors de l’entrée en fonction. Il joue un rôle informatif auprès des personnes immigrantes qui envisagent de travailler au Québec, des personnes en emploi, des personnes candidates à l’emploi et des employeurs. Le Référentiel permet aussi d’outiller l’élaboration de programmes et de services d’apprentissage du français.

Le Ministère souhaite enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions et entend, pour ce faire, décrire de manière uniforme et fiable les compétences en français nécessaires pour l’entrée en poste de personnes, en particulier celles dont le français n’est pas la langue première pour les métiers et les domaines professionnels qui auront été priorités.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1.1 Nombre de nouveaux profils de compétences en français de métiers ou de professions réalisés dans le cadre du Référentiel québécois de profils de compétences en français des métiers et professions	140 ¹¹	55	49	25

Objectif 2.2 - Rehausser la connaissance de l'Administration relativement à ses obligations en matière d'exemplarité

Le Ministère entend accompagner les organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État afin de les outiller pour qu'ils s'assurent de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte*. Le renforcement des capacités des organismes de l'Administration à travers le déploiement d'outils pour faciliter la connaissance des obligations en matière d'exemplarité est la stratégie utilisée par le Ministère.

Les cibles sur la période 2023-2027 sont ambitieuses, en partant de 60 % des émissaires de la langue française qui déclarent utiliser les outils du Ministère en matière d'exemplarité pour la première année à 85 % pour la dernière année.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.2.1 Pourcentage des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État déclarant utiliser les outils en matière d'exemplarité	60 %	70 %	80 %	85 %

ENJEU STRATÉGIQUE 2 PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Le déploiement d'un nouveau ministère implique le développement d'une compétence organisationnelle dans un contexte de forte concurrence sur le marché de l'emploi. Comme d'autres employeurs, le Ministère doit à cet égard relever le défi de l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente ainsi que de sa rétention.

Par ailleurs, la performance organisationnelle du nouveau ministère touche le développement d'une culture organisationnelle qui mise sur l'optimisation de l'ensemble de son action. Cette démarche doit être soutenue par la mise en place d'outils technologiques modernes et performants.

ORIENTATION 3 - PARTAGER UN MILIEU DE TRAVAIL MOTIVANT ET STIMULANT

Le Ministère se positionne comme un employeur de choix offrant à son personnel la possibilité de contribuer de manière significative à la gouvernance linguistique du Québec. Il considère ainsi la mobilisation de son personnel comme un élément clé de sa performance pour réaliser ses engagements.

11. Le projet a débuté en 2020 au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ; l'approbation des premiers profils a été faite en 2023-2024.

Objectif 3.1 - Offrir une expérience de travail mobilisatrice

Le Ministère reconnaît l'importance de la valorisation et de la reconnaissance du travail accompli de même que l'intérêt de la mise en place de mesures qui favorisent un milieu de travail motivant et stimulant. Il entend tenir à cet égard des activités de mobilisation incarnant de surcroît la reconnaissance du Ministère envers son personnel.

Les cibles sont croissantes sur la période 2023-2027.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1.1 Nombre d'activités de mobilisation	1	2	3	4

ORIENTATION 4 – AMÉLIORER LES SERVICES AUX PARTENAIRES

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique. Il projette de moderniser ses outils de travail afin d'améliorer la prestation de services aux partenaires, notamment dans le cadre de la prestation des services des programmes d'aide financière visant la francophonie canadienne.

Objectif 4.1 - Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne

Le gouvernement du Québec soutient la francophonie canadienne en complémentarité avec les gouvernements des autres provinces et des territoires, et avec les communautés francophones et acadiennes. Dans ce contexte, il a lancé, en 2022, la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne. Cette initiative multiplie les occasions de collaboration et vise, entre autres, à valoriser la langue française et les cultures francophones et à mettre davantage en valeur la contribution des communautés francophones et acadiennes à la société.

Le Ministère utilisera le potentiel du numérique afin de rehausser l'expérience des demandeurs des subventions en mesurant la satisfaction de sa clientèle quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention. Une cible de 85 % de satisfaction des utilisatrices et utilisateurs est établie pour 2026-2027.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1.1 Taux de satisfaction des partenaires quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention	70 %	75 %	80 %	85 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère
de la Langue française

MISSION

Un ministère au service de la société québécoise qui promeut, valorise et protège la langue française et son statut, veille à l'exemplarité de l'État et propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française.

VISION

Assurer la vitalité de la langue française.

VALEURS

- Excellence
- Innovation
- Engagement
- Travail en équipe
- Reconnaissance

ENJEU 1 : DÉCLIN DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Orientation 1 - Stimuler la vitalité de la langue française.

OBJECTIF		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1	Mobiliser les organismes de l'Administration	1.1.1 Nombre d'organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État qui se sont dotés d'un émissaire de la langue française	1 020	1 040	1 061	1 082
1.2	Valoriser la langue française	1.2.1 Nombre de personnes jointes par les initiatives de valorisation de la langue française soutenues par le Ministère	150 000	157 500	165 500	173 644

Orientation 2 - Protéger la langue française.

OBJECTIF		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1	Enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions	2.1.1 Nombre de nouveaux profils de compétences en français de métiers ou de professions réalisés dans le cadre du Référentiel québécois de profils de compétences en français des métiers et professions	140	55	49	25
2.2	Rehausser la connaissance de l'Administration relativement à ses obligations en matière d'exemplarité	2.2.1 Pourcentage des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État déclarant utiliser les outils en matière d'exemplarité	60 %	70 %	80 %	85 %

ENJEU 2 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 - Partager un milieu de travail motivant et stimulant

OBJECTIF		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1	Offrir une expérience de travail mobilisatrice	3.1.1 Nombre d'activités de mobilisation	1	2	3	4

Orientation 4 - Améliorer les services aux partenaires

OBJECTIF		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1	Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne	4.1.1 Taux de satisfaction des partenaires quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention	70 %	75 %	80 %	85 %

**Ministère
de la Langue
française**

Québec

